



ANNEXE 3.1 : Engagement de la structure porteuse

Appel à projet agro-écologie Corse 2022 groupes 30 000 & GIEE

Je soussigné(e) ,(nom, prénom)

représentant la structure..... (nom et adresse)

en tant que(fonction du signataire dans la structure)

m'engage, dans le cadre de l'action "GIEE & 30 000 " en CORSE,

à remplir les missions suivantes :

- accorder ETP de temps d'animation dans le dossier de candidature à
.....(nom, prénom de l'animateur) afin que cette personne puisse mettre en œuvre le programme d'accompagnement, le plan d'actions et la capitalisation et diffusion des résultats tels que prévus dans le dossier de candidature, et ce sur la durée prévue du projet ;
- s'assurer que l'animateur mette en œuvre le programme d'accompagnement, le plan d'actions et la capitalisation et diffusion des résultats tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif ;
- permettre à l'animateur d'acquérir, si besoin, des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme d'accompagnement et de la capitalisation et diffusion des résultats ;
- transmettre à la DRAAF annuellement les éléments chiffrés attendus pour le suivi des groupes GIEE et 30 000 ;
- réaliser au moins une action de capitalisation pendant la durée de l'animation et à produire une fiche de capitalisation et à la mettre en ligne sur la plateforme GECO (<http://geco.ecophytopic.fr/>)
- participer et à alimenter le processus de capitalisation des résultats des GIEE et 30 000 coordonné par les chambres d'agriculture et l'APCA.
- favoriser et faciliter les relations entre le collectif animé par(nom, prénom) et les autres collectifs GIEE et 30 000 régionaux.

Fait à le

Signature et cachet de la structure



ANNEXE 3.2 : Engagement de l'animateur

Appel à projet agro-écologie Corse 2022 groupes 30 000 & GIEE

Je soussigné(e) ,(nom, prénom)

.....(fonction) dans la structure (nom et adresse)

animateur du collectif candidat à la labellisation « groupe 30 000 ou GIEE » (barrer la mention inutile),

m'engage, dans le cadre de l'action "GIEE & 30 000 " en CORSE,, à remplir les missions suivantes :

- mettre en œuvre le programme d'accompagnement, le plan d'actions et la capitalisation et diffusion des résultats tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif, sur la durée prévue du projet ;
- consacrer le nombre de jours soit jours/an tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif, à cette mise en œuvre, sur la durée prévue du projet ;
- acquérir si besoin des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme d'accompagnement et de la capitalisation et diffusion des résultats ;
- transmettre à la DRAAF annuellement les éléments chiffrés attendus pour le suivi des groupes 30 000 ou GIEE .

Fait à le

Signature de l'animateur



ANNEXE 3.3 : Engagement de chaque exploitant du collectif

Appel à projet agro-écologie Corse 2022 groupes 30 000 & GIEE

Je soussigné(e) ,(nom, prénom)

représentant l'exploitation(nom de l'exploitation)

domiciliée à :

.....

.....

en tant que(fonction/statut dans l'exploitation)

m'engage, dans le cadre de l'action " GIEE & 30 000 " CORSE,

à remplir les missions suivantes :

- adhère au projet collectif porté par le groupe dont je suis membre, animé par(nom, prénom de l'animateur du collectif)
- adhère au projet décrit pour mon exploitation et les moyens identifiés pour y arriver ;
- mettre en œuvre le projet décrit pour mon exploitation, sur la durée du programme ;
- mettre à disposition de l'animateur les informations techniques et comptables de mon exploitation nécessaire au suivi du plan d'actions ;
- participer aux actions collectives (réunions, échanges avec d'autres collectifs, formations) dans la mesure de mes disponibilités ;
- contribuer à la capitalisation et diffusion des résultats tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif ;
- contribuer à la réussite du projet collectif .

Fait à le

Signature de l'exploitant



Annexe 3.4 - Engagement de la structure porteuse à capitaliser les données

Appel à projet agro-écologie Corse 2022 groupes 30 000 & GIEE

Les porteurs de projet sont tenus de mettre à disposition leurs résultats et leurs expériences utiles (pratiques notamment) à au moins un organisme de développement agricole de leur choix.

« Je soussigné (nom et prénom du représentant légal du collectif candidat)

.....,

m'engage à transmettre à (désignation de l'organisme de développement agricole choisi) :

....., les données à capitaliser (résultats, expériences utiles, etc.) relatives au GIEE. »

Fait à le

Signature